**Projet de loi portant**

1. **approbation du Protocole, signé à Bruxelles, le 9 juillet 2013 modifiant la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Danemark tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d’assistance administrative réciproque en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune;**
2. **approbation du Protocole, signé à Luxembourg, le 20 juin 2013, modifiant la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Slovénie tendant à éviter les doubles impositions en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Ljubljana, le 2 avril 2001;**
3. **approbation de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de l’Arabie Saoudite tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, signés à Riyad, le 7 mai 2013;**
4. **approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et Guernesey tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, signés à Londres, le 10 mai 2013;**
5. **approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l’Ile de Man tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, signés à Londres, le 8 avril 2013;**
6. **approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et Jersey tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que le Protocole et l’échange de lettres y relatifs, signés à Londres, le 17 avril 2013;**
7. **approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, signés à Bruxelles, le 5 mars 2013 ;**

**et prévoyant la procédure y applicable en matière d’échange de renseignements sur demande**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet l’approbation des conventions fiscales nouvellement conclues entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et un certain nombre de pays ou entités territoriales. L’approbation porte plus précisément sur des conventions avec l’Arabie Saoudite, Guernesey, Jersey, l’Ile de Man et la République tchèque. Le projet de loi porte également approbation des Protocoles modifiant les conventions fiscales conclues en 1980 avec le Danemark et en 2001 avec la Slovénie.

L’objectif poursuivi par ces conventions fiscales consiste dans l’élimination de la double imposition et s’inscrit dans les efforts de lutte contre la fraude fiscale. Toutes ces conventions reprennent à leur compte l’approche adoptée par le modèle de convention fiscale de l’OCDE en matière d’échange de renseignements permettant aux administrations et législations nationales de procéder dans la pratique à des échanges de renseignements. Le projet de loi poursuit ainsi la politique visant à négocier et à modifier des conventions de non double imposition pour les rendre conformes aux standards internationaux de l’OCDE en matière de l’échange d’informations sur demande.